

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

PARIS, LE 27 AOUT 2019

Maxime VEAU (AS BEZIERS HERAULT)

USA Perpignan / AS Béziers Hérault du jeudi 22 août 2019 (J1 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre USA Perpignan / AS Béziers Hérault, M. Maxime VEAU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 7^e minute du match.

Connaissance prise du rapport de l'arbitre de la rencontre et à la suite de la demande du licencié, M. Maxime VEAU est convoqué en urgence devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 28 août 2019.

M. Maxime VEAU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Carlos MUZZIO (STADE MONTOIS RUGBY)

Stade Montois Rugby / Provence Rugby du vendredi 23 août 2019 (J1 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Stade Montois Rugby / Provence Rugby, M. Carlos MUZZIO a été définitivement exclu par l'arbitre à la 9^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Carlos MUZZIO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 4 septembre 2019.

M. Carlos MUZZIO est suspendu dans l'attente de cette audience.

Matthieu UGENA (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)

Section Paloise Béarn Pyrénées / CA Brive Corrèze Limousin du samedi 24 août 2019 (J1 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / CA Brive Corrèze Limousin, M. Matthieu UGENA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 20^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Matthieu UGENA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 4 septembre 2019.

M. Matthieu UGENA est suspendu dans l'attente de cette audience.

Joris JURAND (CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN)

Section Paloise Béarn Pyrénées / CA Brive Corrèze Limousin du samedi 24 août 2019 (J1 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / CA Brive Corrèze Limousin, M. Joris JURAND a été définitivement exclu par l'arbitre à la 73^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Joris JURAND est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 4 septembre 2019.

M. Joris JURAND est suspendu dans l'attente de cette audience.

Sila Ki Vai PUAFISI (STADE ROCHELAIS)

ASM Clermont Auvergne / Stade Rochelais du dimanche 25 août 2019 (J1 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre ASM Clermont Auvergne / Stade Rochelais, M. Sila Ki Vai PUAFISI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 61^e minute du match.



La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Sila Ki Vai PUAFISI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 4 septembre 2019.

M. Sila Ki Vai PUAFISI est suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

